



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

16 août 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la mairie le 16 août 2016, sous la présidence du maire Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Jean-Mathieu Poirier, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Hubert Poirier, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Huit personnes assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 54 par le maire Jonathan Lapierre.

R1608-716

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point
Affaires diverses.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 juillet 2016
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
- 7.1. Administration
- 7.1.1. Régularisation des dossiers d'acquisition d'immeubles



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

16 août 2016

- par la Municipalité lors de la vente pour défaut de paiement de taxes – Mandat aux notaires
- 7.1.2. Vente de l'immeuble (lot 3 134 112) – Acquisition de l'immeuble (lot 3 134 113) – Chemin des Gaudet – Village de Cap-aux-Meules
 - 7.1.3. Demande d'acquisition d'immeuble – Partie du lot 3 599 166 – Secteur de La Martinique – Village de L'Étang-du-Nord
 - 7.1.4. Centre Alfred-Gallant – Demande de cession d'un chemin d'accès – Lot 3 333 956 – Village de Fatima
 - 7.1.5. Autorisation de signature – Servitude de vue – Immeuble sis au 1589, chemin de l'Étang-du-Nord
 - 7.2. Finances
 - 7.3. Ressources humaines
 - 7.3.1. Embauche de personnel – Journaliers – Poste occasionnel
 - 7.3.2. Embauche de personnel – Contremaître au Centre de gestion des matières résiduelles – Poste régulier à temps complet
 - 7.4. Services techniques et des réseaux publics
 - 7.4.1. Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres numéro 269 – Attribution de contrat – Mise à niveau en eau potable – Secteur de L'Île-du-Havre-Aubert
 - 7.4.2. Mandat à Norda Stelo – Surveillance des travaux – Mise à niveau en eau potable – Secteur de L'Île-du-Havre-Aubert
 - 7.4.3. Autorisation d'appel d'offres – Contrat de déneigement – Secteur est des Îles
 - 7.5. Hygiène du milieu et sécurité publique
 - 7.6. Aménagement du territoire et urbanisme
 - 7.7. Développement du milieu et des communications
 - 7.8. Loisir, culture et vie communautaire
 - 7.8.1. Demande d'aide financière – Complexe sportif deux glaces – Programme Fonds Chantier Canada-Québec (MAMOT) – Programme de soutien pour le remplacement ou la modification de systèmes de réfrigération (MEES)
 - 7.9. Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
 - 7.9.1. Demande au ministère des Transports du Québec – Projet-pilote d'installation de quatre panneaux



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

16 août 2016

« Arrêt » – Intersection de la route 199 à Cap-aux-Meules et des chemins de la Grande-Allée et de la Mine

- 7.10. Réglementation municipale
 - 7.10.1. Avis de motion – Règlements modifiant le Règlement n° 2014-07 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
 - 7.10.2. Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement n° 2012-17 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
 - 7.10.3. Adoption d'un projet de règlement modifiant le Règlement n° 2014-07 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
 - 7.10.4. Adoption du projet de règlement modifiant le Règlement n° 2012-17 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
- 8. Affaires diverses : Rapport financier 2015
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

R1608-717

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 juillet 2016

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 juillet 2016.

Sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

RAPPORT DES COMITÉS

Le maire fait le point sur les divers rencontres et comités qui se sont tenus depuis la dernière séance du conseil.

Dossier du Corfu Island – Écoulement de mazout

Le maire fait le point sur la situation du Corfu Island. La Garde côtière procède à la récupération du mazout qui s'échappe de la coque du navire



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

16 août 2016

échoué. Une demande a été adressée à la Garde côtière afin de connaître l'état de la situation quant à la quantité de mazout présente à l'intérieur de l'épave.

R1608-718

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 8 juillet au 4 août 2016 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 805 279,46 \$.

CORRESPONDANCE

Le maire passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

R1608-719

Régularisation des dossiers d'acquisition d'immeubles par la Municipalité lors de la vente pour défaut de paiement de taxes – Mandat aux notaires

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, dans le cadre de la procédure annuelle de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, s'est portée adjudicataire de quelque dix-sept immeubles non vendus lors des enchères publiques;

CONSIDÉRANT QU' à l'expiration du délai d'un an suivant l'adjudication, tout acquéreur a le droit d'inscrire la propriété à son nom au moyen d'un acte de vente devant notaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite régulariser les titres de propriété des immeubles pour lesquels elle s'est portée adjudicataire;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil municipal mandate le greffier pour entreprendre la procédure visant la régularisation des titres de propriété des immeubles inscrits à la liste déposée séance tenante et annexée à la présente;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

16 août 2016

que le conseil autorise le greffier à mandater les divers notaires œuvrant sur le territoire de la municipalité pour procéder à l'enregistrement des actes légaux devant être rédigés à cet effet;

que le maire et le greffier soient autorisés, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis pour donner plein effet à cette résolution.

R1608-720

Vente de l'immeuble (lot 3 134 112) – Acquisition de l'immeuble (lot 3 134 113) – Chemin des Gaudet – Village de Cap-aux-Meules

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a accepté, depuis plus de 10 ans, qu'une partie de sa propriété identifiée comme étant le lot 3 134 112 soit occupée par le ou les propriétaires de la résidence érigée sur le lot 3 134 113 et sise au 197 chemin des Gaudet, du village de Cap-aux-Meules;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire actuelle du lot 3 134 113, soit madame Céline Cummings, a déposé une demande visant à acquérir la partie du lot 3 134 112 bornant à son terrain et occupée, durant ces dernières années, par les divers propriétaires de la résidence sise au 197 chemin des Gaudet, du village de Cap-aux-Meules;

CONSIDÉRANT QU' une partie du lot 3 134 113 empiète dans la rue (chemin des Gaudet) et que la Municipalité souhaite régulariser cette situation;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'évaluation Servitech a procédé à l'estimation de la valeur réelle des immeubles visés;

CONSIDÉRANT QUE la requérante accepte d'assumer la presque totalité des coûts inhérents à l'acquisition d'une partie du lot 3 134 112;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine consente à la vente d'une partie du lot 3 134 112, d'une superficie approximative de 678,11 m², en faveur de madame Céline Cummings, au prix de 5 800 \$ plus les taxes applicables;

qu'en contrepartie madame Cummings accepte de vendre à la Municipalité une partie de son terrain, mesurant approximativement 47,49 m², et ce, afin de régulariser la largeur du chemin public adjacent (Chemin des Gaudet) pour la somme de 100 \$ plus les taxes applicables;

que les frais relatifs à la description technique produite par l'arpenteur-



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

16 août 2016

géomètre soient partagés comme suit : Municipalité : 10 % et l'acquéreuse 90 %.

Les parties assumeront les frais notariés liés à l'acte d'acquisition de chacun des immeubles convoités.

Le maire et le greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents requis lors de ces transactions.

R1608-721

Demande d'acquisition d'immeuble – Partie du lot 3 599 166 – Secteur de La Martinique – Village de L'Étang-du-Nord

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du terrain identifié comme étant le lot 3 598 985, situé dans le village de L'Étang-du-Nord, a manifesté son intérêt à acquérir la partie du lot 3 599 166 correspondant à l'emprise de la rue, en bordure de la route 199 dans le secteur de La Martinique, et constituant en grande partie le chemin d'accès menant à sa propriété;

CONSIDÉRANT la rencontre de consultation tenue avec les propriétaires des lots situés de part et d'autre du lot 3 598 985 pour vérifier leur intérêt à se porter également acquéreurs de la partie de terrain située en front de leur immeuble;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires concernés acceptent d'assumer la totalité des coûts inhérents à l'acquisition de chacune des parcelles de terrain visées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite se départir de cette emprise publique devenue excédentaire;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Germain Leblanc,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine consente à la vente d'une partie du lot 3 599 166 située en front des lots 3 598 986, 3 598 995 et 3 598 992, le tout tel que montré au plan annexé à la présente résolution;

que les frais concernant la ou les description(s) technique(s) produite(s) par l'arpenteur-géomètre soient assumés par les acquéreurs et partagés, entre eux, sur la base de la superficie acquise;

Les frais relatifs à l'enregistrement des actes notariés seront à la charge des acquéreurs.

Le maire et le greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents requis dans le cadre de ces transactions.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

16 août 2016

R1608-722

Centre Alfred-Gallant – Demande de cession d’un chemin d’accès – Lot 3 333 956 – Village de Fatima

CONSIDÉRANT la demande d’acquisition du lot 3 333 956, acheminée à la Municipalité par le Centre Alfred-Gallant inc., représentant la partie d’un ancien chemin public servant d’accès principal aux immeubles détenus par l’organisme;

CONSIDÉRANT QUE pour la Municipalité, il s’agit d’un immeuble excédentaire dans la mesure où celui-ci n’est plus utilisé comme chemin public;

CONSIDÉRANT QU’ il est nécessaire de prévoir une servitude de passage afin de ne pas créer de situation d’enclave à l’égard des immeubles voisins, notamment les lots 3 134 590 et 3 134 599 du cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l’unanimité des conseillers présents

que le conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine décrète la fermeture du chemin portant le numéro de lot 3 333 956 du cadastre du Québec, et que conséquemment cet immeuble soit retiré du domaine public;

que le conseil consente à la vente du lot 3 333 956 à l’organisme Centre Alfred-Gallant inc. pour la somme d’un dollar (1,00 \$) sous réserve du respect des conditions suivantes :

- Le Centre Alfred-Gallant inc. devra, à ses frais, procéder à l’enregistrement d’une servitude de passage en faveur du propriétaire des lots 3 134 590 et 3 134 599, d’une largeur minimale de 12 mètres, le tout conformément aux règles d’urbanisme et de lotissement en vigueur.
- Les frais d’acquisition du lot du lot 3 333 956 sont à la charge de l’organisme acquéreur.

Le maire et le greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents relatifs à ces transactions.

R1608-723

Autorisation de signature – Servitude de vue – Immeuble sis au 1589, chemin de l’Étang-du-Nord

CONSIDÉRANT les démarches en cours visant à finaliser la vente de l’immeuble municipal sis au 1589, chemin de



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

16 août 2016

l'Étang-du-Nord;

CONSIDÉRANT QU' en raison du changement d'usage « public » actuel en usage « résidentiel », il est nécessaire de prévoir une servitude de vue entre les propriétaires voisins pour permettre le maintien de trois fenêtres du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi de cette servitude rend permanent ce désagrément pour les voisins et qu'une entente de principe a été convenue avec ces derniers pour les compenser financièrement;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil municipal mandate la notaire Me Maryse Lapierre pour la préparation des documents légaux requis dans le cadre de cette servitude de vue et autorise le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis à cette fin;

que le conseil autorise le versement d'un montant forfaitaire de 1500 \$ à titre de compensation aux propriétaires voisins.

RESSOURCES HUMAINES

R1608-724

Embauche de personnel – Journaliers – Poste occasionnel

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a procédé, le 1^{er} juin dernier, à un appel de candidatures par affichage externe afin de constituer une liste de rappel de journaliers occasionnels;

CONSIDÉRANT QUE parmi les trente-quatre offres reçues, douze candidats ont été convoqués en entrevue;

CONSIDÉRANT QU' au terme de ce processus, le comité de sélection recommande les candidatures de messieurs Dany Chevarie, Hugo Décoste et Serge Chiasson;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'accepter la recommandation faite par le comité de sélection et de confirmer l'embauche de messieurs Dany Chevarie, Hugo Décoste et Serge Chiasson comme journaliers occasionnels.

En vertu de la convention collective, ces nouveaux employés seront



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

16 août 2016

N° de résolution
ou annotation

soumis à une période de probation de 440 heures aux fins de formation et d'évaluation.

R1608-725

Embauche de personnel – Contremaître au Centre de gestion des matières résiduelles – Poste régulier à temps complet

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a procédé, le 18 avril dernier, à un appel de candidatures par affichage interne et externe d'un poste régulier à temps complet de contremaître au Centre de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE parmi les treize offres reçues, cinq candidats ont été convoqués pour une entrevue;

CONSIDÉRANT QU' au terme de ce processus, le comité de sélection recommande la candidature de M. Thibaud Durbecq;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'entériner le choix du comité de sélection et d'autoriser l'embauche de M. Thibaud Durbecq au poste de contremaître au Centre de gestion des matières résiduelles.

En vertu des conditions de travail des cadres intermédiaires, des professionnels et des secrétaires de direction, M. Durbecq sera soumis à une période de probation de 12 mois.

SERVICES TECHNIQUES ET DES RÉSEAUX PUBLICS

R1608-726

Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres numéro 269 – Attribution de contrat – Mise à niveau en eau potable – Secteur de L'Île-du-Havre-Aubert

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé le 24 juin dernier, à un appel d'offres par voie de soumissions publiques pour la mise à niveau des installations de production d'eau potable dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert;

| SOUSSIONNAIRE | PRIX (excluant les axes) |
|---------------|--------------------------|
| Filtrum inc. | 524 100,00 \$ |
| Norclair inc. | 479 971,00 \$ |



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

16 août 2016

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT

| | |
|--------------------------|---------------|
| Construction Deric inc. | 519 943,00 \$ |
| Construction L.F.G. inc. | 524 789,00 \$ |

la Municipalité a reçu à cet effet les quatre (4) soumissions suivantes :

CONSIDÉRANT

l'analyse et la recommandation faites par la Direction des services techniques et des réseaux publics à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Germain Leblanc,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil municipal accepte l'offre de Norclair inc. au prix de 479 971,00 \$ plus les taxes applicables;

que la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, soit autorisée à signer tout document concernant ce contrat.

R1608-727

Mandat à Norda Stelo – Surveillance des travaux – Mise à niveau en eau potable – Secteur de L'Île-du-Havre-Aubert

CONSIDÉRANT

l'offre de services professionnels déposée par la firme Norda Stelo relativement à la surveillance des travaux de mise à niveau du système d'automation et de contrôle dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert;

CONSIDÉRANT

l'analyse et la recommandation favorable faites par la Direction des travaux publics à l'égard de cette proposition;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil retienne l'offre de Norda Stelo conformément au document déposé le 19 juillet dernier et autorise la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à procéder à la signature d'un



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

16 août 2016

contrat à cette fin.

R1608-728

Autorisation d'appel d'offres – Contrat de déneigement – Secteur est des Îles

CONSIDÉRANT QUE le contrat triennal concernant l'entretien hivernal des chemins et stationnements municipaux du secteur est des Îles prenait fin au printemps 2016;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de procéder à un appel d'offres public pour assurer le service de déneigement durant les prochaines années;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil autorise la directrice des Services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à procéder à un appel d'offres pour le déneigement des chemins et stationnements municipaux dans le secteur est des Îles.

LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

R1608-729

Demande d'aide financière – Complexe sportif deux glaces – Programme Fonds Chantier Canada-Québec (MAMOT) – Programme de soutien pour le remplacement ou la modification de systèmes de réfrigération (MEES)

CONSIDÉRANT QUE le dossier des arénas est celui pour lequel les Madelinots ont été les plus consultés depuis le regroupement de 2002;

CONSIDÉRANT QUE plus de 70 000 \$ ont été investis sur 10 ans pour la réalisation de trois études en plus des travaux d'un groupe de commissaires choisis pour éclairer la décision du conseil sur le sujet;

CONSIDÉRANT QUE la vétusté des arénas oblige le conseil à aller de l'avant en regard de la santé et de la sécurité de nos citoyens (systèmes de compresseurs, amiante, accès inadéquats, systèmes d'eau, etc.);

CONSIDÉRANT QUE les services en matière de loisir doivent être adaptés aux besoins de la clientèle actuelle;

CONSIDÉRANT QUE pour le sport d'excellence ou l'accès au sport pour toutes les générations, autant aux garçons qu'aux filles, nous devons offrir des aménagements sains et de qualité, des gradins confortables pour ceux qui viennent encourager;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

16 août 2016

CONSIDÉRANT QUE le choix de la majorité exprimé lors d'un référendum consultatif tenu en 2015 s'est porté en faveur de la construction d'un complexe multisport à deux glaces, et dans des limites budgétaires fixées à 14,5 M\$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a confié un mandat d'élaboration d'un devis de performance dans le respect des limites du plan financier prévu;

CONSIDÉRANT enfin que la Commission scolaire offre un terrain de plus de 25 000 mètres carrés, d'une valeur de 150 000 \$ environ, en plus de contribuer aux services de stationnement et autres usages;

EN CONSÉQUENCE,
sur une proposition de M. Germain Leblanc,
appuyée par M. Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine mandate son directeur du loisir, de la culture et de la vie communautaire, Michel Leblanc, à déposer des demandes d'aide financière relativement au projet de complexe sportif à deux glaces dans le cadre des programmes suivants :

- programme Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ) du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- programme de soutien pour le remplacement ou la modification de systèmes de réfrigération du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;
- et (ou) tout autre programme pertinent;

Le directeur du loisir de la culture et de la vie communautaire est autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis à cette fin.

SERVICE DE L'INGÉNIERIE, DES TIC ET DES BÂTIMENTS

R1608-730

Demande au ministère des Transports du Québec – Projet-pilote d'installation de quatre panneaux « Arrêt » – Intersection de la route 199 à Cap-aux-Meules et des chemins de la Grande-Allée et de la Mine

CONSIDÉRANT QU' un projet de réaménagement de la route 199 à Cap-aux-Meules est en cours de préparation et qu'un plan sera présenté en septembre 2016;

CONSIDÉRANT QU' au cours de la préparation de ce plan l'implantation de quatre panneaux « Arrêt » – à l'intersection de la route 199 à Cap-aux-Meules et des chemins de la Grande-Allée et de la Mine – a fait l'objet d'une recommandation;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

16 août 2016

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité-conseil ont donné leur accord à la mise en marche d'un projet-pilote visant l'ajout de panneaux d'arrêt à cette intersection aux fins du contrôle et de l'amélioration de la circulation routière dans l'axe commercial du village de Cap-aux-Meules;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

qu'une demande soit acheminée au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de ce projet-pilote visant l'installation de quatre (4) panneaux « Arrêt », pour une période d'essai entre l'automne 2016 et l'été 2017, à l'intersection de la route 199 à Cap-aux-Meules et des chemins de la Grande-Allée et de la Mine;

que la Municipalité participe à la promotion de ce projet-pilote via les voies de communication municipales habituelles. La directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, est autorisée à signer tout document concernant cette demande.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

R1608-731

Avis de motion – Règlements modifiant le Règlement n° 2014-07 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Le conseiller M. Jean-Mathieu Poirier donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement n° 2014-07 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

R1608-732

Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement n° 2012-17 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Le conseiller M. Germain Leblanc donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement n° 2012-17 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

R1608-733

Adoption d'un projet de règlement modifiant le Règlement n° 2014-07 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2010, imposait aux municipalités locales de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

16 août 2016

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté, le 13 mai 2014, le Règlement n° 2014-07 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT l'adoption le 10 juin 2016 du Projet de loi 83, *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique, 2016, c. 17*, sanctionnée le même jour, et conséquemment l'obligation pour les MRC et les municipalités de modifier leur code d'éthique pour y prévoir une disposition relative à des annonces lors d'une activité de financement politique;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné à cette fin séance tenante;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a également été soumis au conseil pour adoption lors de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que soit adopté le projet de règlement n° 2016-09 modifiant le Règlement n° 2014-07 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

R1608-734

Adoption du projet de règlement modifiant le Règlement n° 2012-17 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2010, imposait aux municipalités locales de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté, le 11 décembre 2012, le Règlement n° 2012-17 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT l'adoption le 10 juin 2016 du Projet de loi 83, *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique, 2016, c. 17*, sanctionnée le même jour, et conséquemment l'obligation pour les MRC et les municipalités de modifier leur code d'éthique;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

16 août 2016

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné à cette fin séance tenante;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a également été soumis au conseil pour adoption lors de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Germain Leblanc,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que soit adopté le projet de règlement n° 2016-10 modifiant le Règlement n° 2012-17 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

AFFAIRES DIVERSES

Rapport financier 2015 de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Le maire fait un rappel sur les états financiers 2015 de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine présentés pour adoption à la séance du conseil de la Communauté maritime tenue précédemment.

Il affirme que les résultats sont intéressants étant donné le contexte économique défavorable et qu'il reste de nombreux défis à surmonter.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Reconnaissance du statut d'insularité – Impact sur le financement – Construction de nouveaux réseaux d'égouts
- ❖ Firme Norda Stelo
- ❖ Embauche d'un contremaître au CGMR – Précisions demandées sur la personne embauchée à ce poste.

R1608-735

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

de lever la séance à 20 h 40.

Jonathan Lapierre, maire

Jean-Yves Lebreux, greffier